

VÉGÉTAUX



VÉGÉTAUX



Tonte
Feuillage
Branchages
Tailles
Élagages

Ma 2^e vie
Compostage
Valorisation
organique

INTERDIT
films
et sacs
plastiques

SICTOMU
Réduire Composter Trier

BIENVENUE EN DÉCHÈTERIE

TOUT SAVOIR SUR LE FONCTIONNEMENT DES
DÉCHÈTERIES DU SICTOMU

UZÈS - FOURNÈS - LUSSAN - VALLABRIX

LA DÉCHÈTERIE, MAILLON INDISPENSABLE DE LA CHAÎNE DU TRI

En déchèterie, les particuliers viennent déposer gratuitement les déchets qui ne sont pas collectés de façon classique : appareils électroménagers, informatiques, meubles, produits toxiques, inflammables, polluants, déchets verts, gravats, ferrailles... **Les déchets sont ensuite acheminés, selon leur nature, vers les filières de valorisation adaptées.**

4 DÉCHÈTERIES AU SERVICE DES HABITANTS

Le SICTOMU assure la gestion directe de 4 déchèteries à Uzès, Fournès, Lussan et Vallabrix. Le syndicat a également conventionné avec deux autres collectivités afin de permettre aux habitants les plus éloignés d'accéder à un site au plus près de chez eux :

- Déchèterie de Garrigues-Sainte-Eulalie pour les habitants de Foissac et Serviers ;
- Déchèterie de Connaux pour les habitants de Pouzilhac.



QUE PUIS-JE DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE ?



PLÂTRE ET
PLAQUES DE PLÂTRE



MÉTAUX



GRAVATS INERTES



DÉCHETS DIFFUS
SPÉCIFIQUES (DDS)



VÉGÉTAUX



CARTONS



BOIS



RADIOGRAPHIE



APPAREILS
ÉLECTRIQUES



PETITS APPAREILS
ÉLECTRIQUES



ÉCRANS



PILES ET BATTERIES



AMPOULES / NÉONS



CARTOUCHES ENCRE



HUILES ALIMENTAIRES



BATTERIES
AUTOMOBILES



HUILES DE VIDANGE



MEUBLES
LITÈRE



DÉCORATION
TEXTILE



MACHINES
BRICO / JARDIN
THERMIQUES



GROS ARTICLES
BRICO-JARDIN



PETITS ARTICLES
BRICO-JARDIN



GROS ARTICLES
DE SPORT ET LOISIRS



PETITS ARTICLES
DE SPORT ET LOISIRS



TEXTILES



PETITS JOUETS



GROS JOUETS



RÉUTILISATION /
RÉEMPLOI



TOUT-VENANT
NON VALORISABLE

LA CARTE D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES :

La carte d'accès est un outil essentiel pour :

- Améliorer la gestion et le contrôle du service de déchèterie
- Réserver l'accès aux quatre sites aux usagers du SICTOMU
- Assurer une meilleure traçabilité des dépôts

COMMENT L'UTILISER ?

Présenter votre carte à l'entrée :

- **À la barrière automatique** : La carte doit être scannée pour ouvrir l'accès.
- **Au gardien** : Montrez votre carte au gardien à votre arrivée. Celui-ci identifiera les types de déchets que vous apportez et vous dirigera vers le quai adapté.

PRINCIPALES RÈGLES D'USAGE :

Volume maximum de déchets :

- 1 m³ (300 kg) par jour 3x par semaine maximum tous flux confondus ;
- **À Vallabrix et Fournès, il est autorisé de déposer jusqu'à 3 m³ (900 kg) de végétaux au maximum, trois fois par semaine.**

Tout dépassement de ces volumes fera l'objet d'une facturation.

A noter : la facturation se fait dès le premier mètre cube pour les professionnels

Utilisation de la carte :

- Une seule carte par foyer ;
- Non cessible et non échangeable.



Renouvellement de la carte :

La carte n'est renouvelée qu'en cas de :

- **Perte, détérioration ou casse** : Un chèque de 7€ à l'ordre du Trésor public est requis.
- **Vol** : Renouvellement gratuit sur présentation d'un dépôt de plainte en gendarmerie.

Nous vous remercions de respecter ces règles afin de maintenir un service efficace et de qualité pour tous.
Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à contacter nos services : sictomu@sictomu.fr

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

Déchèterie	Horaires classiques	Horaires de juin à septembre	Jours d'ouverture
Fournès	8h30 - 11h45 14h - 17h15	7h - 14h	Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi
Lussan			Lundi, mercredi et samedi
Uzès			Du lundi au dimanche matin inclus
Vallabrix			Du mardi au samedi

FERMETURE TOUS LES JOURS FÉRIÉS

LE RÔLE DU GARDIEN DE DÉCHÈTERIE



Le gardien de déchèterie est responsable de l'accueil des usagers. Il les guide et les informe sur les différentes filières de tri et les consignes à respecter pour le dépôt des déchets. Il veille également à la sécurité du site, en contrôlant l'accès et en s'assurant que les règles de sécurité soient respectées. En outre, il est chargé de maintenir la propreté et l'ordre dans la déchèterie, en effectuant des tâches de nettoyage et de maintenance régulières.

En déchèterie, restons polis ! Insulter, agresser ou menacer un agent public est puni par la loi : jusqu'à 6 mois d'emprisonnement et 7 500 € d'amende.

GAGNEZ DU TEMPS EN DEMANDANT VOTRE CARTE DEPUIS CHEZ VOUS !

Pour faciliter l'accès et améliorer la gestion de nos déchèteries, **nous vous invitons à effectuer vos démarches en ligne.** Rendez-vous sur notre site internet à l'adresse suivante : **www.sictomu.fr/mes-demarches-en-ligne**.

Pour effectuer votre demande de carte d'accès, vous aurez besoin des documents suivants :

- Un justificatif de domicile.
- Le certificat d'immatriculation de votre véhicule.

Une fois votre demande soumise, vous recevrez par email un **document PDF nommé "carte d'accès provisoire"** à utiliser en attendant de recevoir votre carte physique. **En quelques clics, vous serez prêt à utiliser nos déchèteries dans les meilleures conditions.**

